

Commune de Saint-Julien Montdenis

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 FEVRIER 2007

Membres présents :

M. TOURNABIEN Marc, maire.

Mme LESIEUR Evelyne, Adjointe.

MM. AMEVET Daniel, BOCHET Marcel, RAVIER Marc, THIAFFEY Jean-François, Adjoints.

Mmes BUFFAZ Bernadette, GROS Danielle.

MM. DALLA COSTA René, VARESANO José, VIARD Marcel.

Absents excusés :

Mmes CHOMAZ Josiane (procuration à M. THIAFFEY Jean-François), FAVIER Stéphanie, MACALUSO Claude (procuration à M. TOURNABIEN Marc, Maire),

MM BUTTARD Eric, CANTIN Philippe (procuration à M. DALLA COSTA René), GROS Joël MEULLE Bruno.

Secrétaire de séance :

M. VARESANO José.

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 19 décembre 2006.

Aucune remarque n'est à signaler, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu.

2 - Approbation délibérations CCAS.

M. Marcel BOCHET nous fait le compte-rendu de la réunion du CCAS qui a eu lieu le 24/01/2007.

Lors de cette réunion il a été débattu les points suivants :

a) Demande d'aide pour la formation d'un jeune de St Julien Montdenis :

A l'unanimité, la commission propose une aide de 350 €.

b) Examen d'un dossier d'aide concernant une personne handicapée habitant la commune :

A l'unanimité, la commission propose une aide de 160 €.

c) Lors de la séance du 12 octobre 2006, une aide avait été accordée pour un retard de loyer suite à une suspension d'allocation logement. Celle-ci ayant été rétablie, la commission en accord avec la famille, annule sa décision d'octroi.

d) Examen des demandes de subventions aux associations de droit privé :

Deux nouvelles associations sont subventionnées par le CCAS : l'ADMR et l'association aide familiale populaire.

- Amicale des donneurs de sang 510 €
- La fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés83 €
- L'association collectif inter-peuple361 €
- L'association départementale d'actions médico-sociales38 €
- L'association des parents d'enfants inadaptés de Maurienne182 €
- Les pupilles de l'enseignement113 €
- La ligue contre le cancer (département de la Savoie).....167 €
- Le centre anti-tuberculeux77 €
- L'association vie libre182 €
- Alzheimer (Savoie)153 €
- Kashi bunda (3^{ème} et dernière année) 500 €
- ADMR (suivant convention signée avec la commune)8381 €
- L'association aide familiale populaire185 €

e) La commission examine le compte administratif 2006 ligne par ligne et après avoir délibéré accepte à l'unanimité cette gestion. La commission propose pour 2007 un budget équilibré en recette et en dépense à 31.550 €, le report à nouveau de 2006 s'élève à 5.626,52 €. La subvention de la commune au budget général sera de 25.202,48 €.

f) La commission a débattu en particulier sur l'attribution du bois de chauffage et propose de substituer à la distribution d'une tonne de bois, un bon de chauffage de 150 € pour certaine catégorie de personnes domiciliées à St Julien Montdenis, à savoir :

- les personnes percevant le RMI et en charge d'un foyer
- les personnes handicapées à taux plein
- les personnes assujetties au FNS (Fond National de Solidarité)
- les personnes de 70 ans et plus percevant des revenus de pensions et autres inférieur ou égal à 6 000 € par an pour une personne seule et à 9 000 € par an pour un couple.

La remise des bons de chauffage s'effectuera dès septembre 2007.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les délibérations prises par la commission du CCAS.

3 - Poste contractuel cantine scolaire.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 19 décembre 2006 par laquelle il chargeait monsieur le maire de procéder au recrutement du personnel nécessaire pour la mise en route de la restauration scolaire. Il rappelle que dans un premier temps il a été convenu de recruter du personnel non titulaire, pour une période de 6 mois afin de répondre aux nouveaux besoins et afin de quantifier et d'organiser au mieux ce nouveau service. Monsieur le maire informe le conseil qu'il est nécessaire de préciser les modalités de ce recrutement. Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer.

Le conseil après délibération à l'unanimité:

- autorise monsieur le maire à procéder au recrutement d'une personne en CDD pour une durée de 6 mois à temps non complet soit un total de 732 heures,
- autorise monsieur le maire à rémunérer la personne en qualité d'ATSEM à temps non complet sur la base de l'échelon 1 de l'échelle 3, IB 274 à laquelle s'ajoute une IAT coefficient 1,
- déclare que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales correspondant à l'emploi ainsi créé seront inscrits au budget de l'exercice 2007.

4 - Tarifs repas cantine scolaire.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 19 décembre 2006 par laquelle il fixait les différents tarifs des repas des enfants scolarisés en fonction des quotients familiaux et de la résidence des familles. Monsieur le maire informe le conseil qu'il est aussi nécessaire de fixer des règles et des tarifs pour les repas du personnel communal travaillant à la cantine, du personnel enseignant et des stagiaires de la commune et de l'éducation nationale.

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise les personnels suivants à prendre leur repas à la cantine et fixe les tarifs de la restauration scolaire comme suit :

- personnel communal travaillant à la cantine: 2.50€/repas,
- personnel éducation nationale (enseignants+assistants administratifs) : 9€/repas,
- stagiaires de l'éducation nationale et de la commune: 2.50€/repas,

M. le maire fait aussi part aux élus d'un courrier envoyé aux communes environnantes (St Jean de Mne, Villargondran, Le Bochet), afin de les informer de la mise en place et de la tarification (9€/repas) de ce service pour les enfants scolarisés à St-Julien et résidant dans ces communes. Ces dernières ont refusé de participer à la prise en charge partielle du coût du repas pour diverses raisons :

- St Jean de Mne et Villargondran sont déjà structurés
- Le Bochet a mis en place un service de car pour emmener les enfants sur St Jean de Mne.

5 - Demande subvention exploitation forestière par câble.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 26 septembre 2006 concernant déjà cette demande de subvention. Il informe le conseil que la subvention de l'état attendue pour ce projet a diminué et que le plan de financement du projet en est donc modifié. Il précise que l'autofinancement est donc plus important. Le conseil municipal doit donc délibérer à nouveau. M. le maire fait part aux élus de la nouvelle proposition:

Décision du 26/09/06 : parcelles 10 et 22

Montant des travaux : **71 187.50 € H.T.**

Plan de financement :

- Subvention de l'Etat : **16 525.50 €**

- Conseil Général : **16 250.00 €**

- Autofinancement : **38 412.00 €**

Nouvelle proposition : parcelles 10, 22 et 23

Montant des travaux : **131 841.00 € H.T.**

Plan de financement :

- Subvention de l'Etat : **21 750.00 €**

- Conseil Général : **18 915.00 €**

- Autofinancement : **91 176.00 €**

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la nouvelle proposition.

6 - Frais déplacement bénévole bibliothèque municipale.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la demande de monsieur POCHE, d'une indemnisation relative à ses frais de déplacement entre Saint-Julien-Montdenis et Chambéry pour l'année 2006 pour se rendre à différentes manifestations relatives à la gestion de la bibliothèque municipale.

Rappelant au conseil que monsieur POCHE s'occupe bénévolement de la bibliothèque municipale, monsieur le maire propose au conseil d'indemniser monsieur POCHE sur la même base que le taux forfaitaire des indemnités kilométriques versées à un agent de la collectivité dans le cadre de ses déplacements avec son véhicule personnel.

Soit pour trois déplacements entre Saint-Julien-Montdenis et Chambéry réalisés sur l'année 2006, avec son véhicule : $0,23€ \times 480\text{km} = 110,40€$.

Après cette présentation, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette indemnisation.

7 - OPAC : garantie emprunt projet Saint-Antoine.

Monsieur le maire rappelle au conseil que 4 lots ont été vendus à l'OPAC pour qu'il puisse réaliser des logements locatifs pour tous. Monsieur le maire informe le conseil que la commune a l'obligation de se porter garant à hauteur de 50% de l'emprunt réalisé par l'OPAC au côté du Conseil Général.

M. le maire présente aux élus les caractéristiques de cette garantie d'emprunt sur le projet Saint-Antoine.

Garantie commune :

800 000 € (50% montant emprunts OPAC) (garantie département : 800 000 €)

Caractéristiques des prêts : (durée du préfinancement 2 ans)

- **Prêt destiné à la construction des logements :**

montant : 650 000 € sur 40 ans à 3.75%

- **Prêt destiné à la charge foncière :**

montant : 150 000 € sur 50 ans à 3.75%

Après cette présentation, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

8 - Financement service dépôt de pain.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que suite à la fermeture de la boulangerie de Saint-Julien-Montdenis en janvier 2006, la commune a dû rapidement mettre en place un service de dépôts de pain. Une solution a été trouvée grâce à l'aide conjointe de la boulangerie POINT de Saint-Jean-de-Maurienne et Madame POLAUD qui a accepté un dépôt de pain dans sa boucherie. Lors de la mise en place de ce service il a été décidé avec ces derniers que les pains invendus seraient pris en charge par la commune de Saint-Julien-Montdenis.

Monsieur le maire rappelle que ce service de dépôt de pain est un service de proximité.

Monsieur le maire rappelle qu'une première facture d'inventus pour la période de janvier à mai 2006 a été réglée par la commune suite à une première délibération prise le 04 juillet 2006.

Monsieur le maire présente au conseil une deuxième facture de la boulangerie POINGT correspondant aux inventus pour la période de juin à décembre 2006 d'un montant de 155.72 €.

Monsieur le maire demande au conseil de délibérer pour qu'il puisse payer cette deuxième facture. Après délibération, le conseil, à l'unanimité approuve cette proposition.

9 - Modification statuts SPM.

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de la notification de la délibération prise par le comité syndical du Pays de Maurienne approuvant la modification des articles 1 et 4 des statuts du SPM qui stipulent que la communauté de communes Cœur de Maurienne se substitue aux communes de Hermillon, le Chatel, Montvernier, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Julien-Montdenis, Villardgondran pour les compétences principales et optionnelles du Syndicat du Pays de Maurienne.

Les élus approuvent à l'unanimité cette modification des statuts du SPM.

10 - Vente terrain M. PANEBOEUF.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 26 septembre 2006 concernant l'accord pour la vente à monsieur PANEBOEUF d'une partie de la parcelle cadastrée n°2240 section I au lieu-dit « Champbrune ». Monsieur le maire informe le conseil que la parcelle est maintenant bornée et monsieur le maire présente au conseil le plan de division.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le découpage de la parcelle n°2240 et le plan de division présenté par monsieur le maire créant la parcelle n°2417 de 108m² section I au lieu-dit « Champbrune » et confirme sa décision de vendre à monsieur PANEBOEUF la parcelle n°2417 section I au lieu-dit « Champbrune » au prix de 7,62€ le m², que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

11 - Renouvellement adhésion certification forestière.

Monsieur le maire expose au conseil municipal la nécessité pour la commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable. Monsieur le maire rappelle que la commune est déjà adhérente et qu'il s'agit d'un renouvellement.

Cette décision implique :

- d'adhérer en vertu du titre XI des statuts de la FNCOFOR, à la politique de qualité de la gestion durable définie par l'entité PEFC de sa région, dont il a été pris connaissance auprès de l'Association Rhône-Alpes de Certification Forestière et accepter que cette adhésion soit rendue publique ;

- de s'engager à respecter le cahier des charges du propriétaire forestier de la région Rhône Alpes ;

- de s'engager à ne réaliser aucune des pratiques entrant dans le champ des non-conformités identifiées par l'Association Française de Certification Forestière et par le référentiel régional ;

- de s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient lui être demandées par l'entité régionale PEFC en cas de non-conformité des pratiques forestières au cahier des charges du propriétaire ;

- d'accepter qu'en cas de non mise en œuvre par ses soins des mesures correctives qui lui seraient demandées, la commune s'exposerait à être exclue du système de certification PEFC de la région Rhône-Alpes ;

- de s'engager à respecter le cahier des charges relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune ;

- de s'engager à honorer la cotisation annuelle fixée par l'entité régionale, étant entendu que la FNCOFOR prendra à sa charge les 10 euros de frais fixes par dossier (pour une durée de 5 ans) ainsi que 0,05 € par hectare productif et 0,025 € par hectare non productif.

- demander à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre de son adhésion à PEFC ;

Le conseil municipal après délibération accepte à l'unanimité.

12 - Vote subventions aux associations pour 2007.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de fixer le montant des subventions à verser aux différentes associations sportives à but socioculturel ainsi qu'à divers organismes pour l'année 2007.

M. Jean-François THIAFFEY, adjoint aux sports, culture et environnement, présente au conseil municipal une proposition pour allouer les subventions aux associations dans le cadre du budget 2007

Le conseil municipal, après examen de la liste proposée, à l'unanimité : vote les subventions 2007 selon le tableau joint et charge monsieur le maire de procéder au paiement de ces subventions sous la condition que le compte rendu moral et financier de l'association ait été fourni.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce tableau de subventions 2007.

13 - Approbation compte administratif et compte de gestion 2006 eau et assainissement.

Mme Evelyne LESIEUR, 1^{ère} adjointe et adjointe aux finances, présente au conseil municipal le compte administratif et la balance du compte de gestion 2007 du service de l'eau et de l'assainissement.

Madame LESIEUR présente les comptes en précisant au préalable que la commission des finances élargie au conseil municipal s'est réunie le 21 février 2007. Les comptes ne seront pas repris dans le détail mais chapitre par chapitre. Les totaux du compte administratif et de la balance du compte de gestion sont identiques et arrêtés pour 2006 à :

dépenses d'exploitation : 146 382.56€	recettes d'investissement: 96 016.50€
recettes d'exploitation : 154 558.71€	dépenses d'investissement : 76 813.23€
écart: 8 176.15€	écart : 19 203.27€
Balance : 27 379.42€	

Monsieur le maire ne participe pas au vote du compte administratif. Le conseil délibère et approuve à l'unanimité le compte administratif et de gestion 2006 du service de l'eau et de l'assainissement.

14 - Affectation résultats 2006 eau et assainissement.

Mme Evelyne LESIEUR propose au conseil municipal l'affectation des résultats 2006 sur 2007 pour le service de l'eau et de l'assainissement comme suit :

- Montant du résultat d'exploitation de 2006 : 8 176.15€
- Couverture du déficit reporté : 0 €
- Résultat en instance d'affectation : 8 176.15 €

PREVISION ET EXECUTION DU BUDGET 2007 :

- 002- Excédent antérieur reporté : 8 176.15 €
- 1068- Autres réserves : 0 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2006 en 2007 pour le service de l'eau et de l'assainissement.

15 - Approbation budget primitif 2007 eau et assainissement.

Mme Evelyne LESIEUR présente au conseil municipal le budget primitif 2007 du service de l'eau et de l'assainissement établi conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses tant d'investissement que d'exploitation à la somme de **412 947.15€** :

Dépenses d'exploitation : 181 221.15€	Recettes d'exploitation : 181 221.15€
Dépenses d'investissement : 231 726.00€	Recettes d'investissement : 231 726.00€

Le conseil municipal, après examen, à l'unanimité vote le budget primitif 2007 du service de l'eau et de l'assainissement.

16 - Approbation compte administratif et compte de gestion 2006 lotissement.

Mme Evelyne LESIEUR, 1^{ère} adjointe et adjointe aux finances présente au conseil municipal le compte administratif et le compte de gestion 2006 du lotissement « Saint-Antoine ».

Madame Lesieur Evelyne présente les comptes en précisant au préalable que la commission des finances élargie au conseil municipal s'est réunie le 21 février 2007. Les comptes ne seront pas repris dans le détail mais chapitre par chapitre. Les totaux du compte administratif et de la balance du compte de gestion sont identiques et arrêtés pour 2006 à :

dépenses d'exploitation : 730.08€	recettes d'investissement: 0.00€
recettes d'exploitation: 202 813.12€	dépenses d'investissement : 161 763.61€
écart: 202 083.04€	écart : -161 763.61€
Balance : 40 319.43€	

Monsieur le maire ne participe pas au vote du compte administratif. Le conseil délibère et approuve à l'unanimité le compte administratif et de gestion 2006 du lotissement « Saint-Antoine ». De plus, le constat que l'on peut faire, c'est que l'opération du lotissement Saint-Antoine est équilibrée.

17 - Affectation résultats 2006 lotissement.

Mme Evelyne LESIEUR propose au conseil municipal l'affectation des résultats 2006 sur 2007 pour le lotissement « Saint-Antoine ».comme suit :

- Montant du résultat d'exploitation de 2006 : 202 083.04€
- Couverture du déficit reporté : 0 €
- Résultat en instance d'affectation : 202 083.04€

PREVISION ET EXECUTION DU BUDGET 2007 :

- 002- Excédent antérieur reporté : 202 083.04€
- 1068- Autres réserves : 0 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2006 sur 2007 pour le lotissement « Saint-Antoine ».

18 - Approbation budget primitif 2007 lotissement.

Monsieur le maire donne connaissance à l'assemblée du budget primitif 2007 du lotissement Saint Antoine établi conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses tant d'investissement que d'exploitation à la somme de **481 347.15€.** :

Dépenses d'exploitation : 218 784€	Recettes d'exploitation : 218 784€
Dépenses d'investissement : 262 563.15€	Recettes d'investissement : 262 563.15€

Le conseil municipal, après examen, à l'unanimité vote le budget primitif 2007 du lotissement « Saint-Antoine ».

19 - Approbation compte administratif et compte de gestion 2006 commune.

Mme Evelyne LESIEUR, 1^{ère} adjointe et adjointe aux finances présente au conseil municipal le compte administratif et le compte de gestion 2006 de la commune.

Madame Lesieur Evelyne présente les comptes en précisant au préalable que la commission des finances élargie au conseil municipal s'est réunie le 21 février 2007. Les comptes ne seront pas repris dans le détail mais chapitre par chapitre. Les totaux du compte administratif et de la balance du compte de gestion sont identiques et arrêtés pour 2006 à :

dépenses d'exploitation 2 195 688.02€	recettes d'investissement: 477 913.16€
recettes d'exploitation : 1 318 073.25€	dépenses d'investissement : 896 657.30€
écart: 877 614.77€	écart : -418 744.14€
Balance : 458 870.63€	

Monsieur le maire ne participe pas au vote du compte administratif. Le conseil délibère et approuve à l'unanimité le compte administratif et de gestion 2006 de la commune.

20 - Affectation résultats 2006 commune.

Mme Evelyne LESIEUR propose au conseil municipal l'affectation des résultats 2006 sur 2007 de la commune comme suit :

- Montant du résultat d'exploitation de 2006 : 877 614.77€
- Couverture du déficit reporté : 418 744.14 €
- Résultat en instance d'affectation : 458 870.63€

PREVISION ET EXECUTION DU BUDGET 2007 :

- 002- Excédent antérieur reporté : 458 870.63€
- 1068- Autres réserves : 418 744.14 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2006 sur 2007 pour la commune.

21 - Vote des taux d'imposition.

M. le maire précise au conseil municipal que cette question sera revue à la prochaine réunion, car à ce jour nous n'avons pas encore tous les éléments pour voter les taux.

22 - Approbation budget primitif 2007 commune.

Mme Evelyne LESIEUR présente au conseil municipal le budget primitif 2007 de la commune établi conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses tant d'investissement que d'exploitation à la somme de **4 050 961.77€** :

Dépenses d'exploitation : **2 076 437.63€** Recettes d'exploitation : **2 076 437.63€**

Dépenses d'investissement : **1 974 524.14€** Recettes d'investissement : **1 974 524.14€**

Le conseil municipal après examen, approuve à l'unanimité le budget primitif 2007 de la commune.

23 - Comptes-rendus des réunions et des commissions.

M. Marcel BOCHET nous fait part du compte-rendu de la réunion du SPM qui a eu lieu le 20/12/2006.

Lors de cette réunion 14 points ont été débattus.

M. Jean-François THIAFFEY nous informe des décisions qui ont été prises lors de la dernière réunion de la commission des sports et culture :

- La fête patronale sera organisée comme l'année dernière par le collectif des associations.
- Il en sera de même pour l'organisation du TELETHON.
- Solid'art Maurienne projette de faire une grande fête le 22 septembre 2007.

24 - Questions diverses.

Aucune.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 23h15.

SAINT-JULIEN-MONTDENIS	BUDGET 2007 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	
ASSOCIATIONS	REALISE 2006	VOTE
ASM	10 351,00	10 351,00
ASM ECOLE BASKET	3 040,00	3 520,00
AMICALE LAIQUE	4 625,00	4 625,00
SKI ET MONTAGNE	1 112,00	1 112,00
GYMNASTIQUE	260,00	260,00
TENNIS	520,00	520,00
TENNIS ECOLE	480,00	1 520,00
BOULE ARDOISIERE	837,00	837,00
PIED A L'ETRIER	1 840,00	1 600,00
COOP SCO animation	3 350,00	3 350,00
GARDERIE fournitures	237,00	250,00
PARENTS D'ELEVES	2 002,00	2 002,00
PARENTS ELEVES CARNAVAL	466,00	750,00
PARENTS ELEVES (jouets cantine)		429,44
ECHO ARDOISIER	6 526,00	6 526,00
ECOLE DE MUSIQUE	20 919,00	20 552,00
CLUB DU JEUDI	884,00	884,00
ACTIVITES MANUELLES	260,00	260,00
VIE SAINE	364,00	364,00
SERPOLIERE	260,00	260,00
GRENIS	260,00	260,00
GRENIS (repas skaters)		100,00
LES BOULANGERS DANS LE PETRIN	260,00	260,00
FNACA	364,00	364,00
A C UNION FEDERALE	765,00	765,00
ACCA	438,00	438,00
ECOLE SKI CLUB KARELLIS	880,00	960,00
CLUB SPORT KARELLIS	2 661,00	2 661,00
BLEUETS MAURIENNE	108,00	54,00
VOYAGES SCOLAIRES	0,00	1 000,00
BADMINTON	337,00	337,00
UAM	207,48	216,00
CAM RUGBY	138,00	138,00
FOOTBALL CLUB	3 370,00	3 370,00
IRRIGATION RIVE DROITE ST JULIEN	550,00	300,00
IRRIGATION RIVE DROITE ST JULIEN	200,00	200,00
IRRIGATION LE CLARET	200,00	200,00
IRRIGATION LE CLARET		200,00
SAVOYARDS DE PARIS	102,00	102,00
JUDO	108,00	90,00
ASSOCIATION DES SINISTRES DU BETON		150,00
TOTAL DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	69 281,48	72 137,44
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	18 718,52	11 362,56
TOTAL BUDGETE	88 000,00	83 500,00